

Girault Y. (2022) Parc. Dictionnaire encyclopédique de muséologie, sous la direction de François Mairesse, Ed ICOM, Armand Colin, 668p., 480, 484.

PARC *n. m.* angl. : *park* ; esp. : *parque*

Définition:

1- Généralement, le mot « parc » est utilisé comme un terme générique qui fait référence à un territoire - ou une partie de territoire - borné au sein duquel peuvent se différencier diverses zones faisant objets de politiques de conservation spécifiques transnationales (parc transnational), nationales (parc national, parc national forestier, parc marin), régionales (parc régional, parc provincial) ou locales (parc habité), en lien avec les éléments qui sont patrimonialisés (agrosystème, écosystème, faune, flore, paysage). Selon les diverses appellations, et les pays au sein desquels elles sont utilisées, les modalités de protection peuvent varier, de la sanctuarisation plus ou moins importante du territoire, effectuée à l'encontre de populations parfois mêmes déplacées, à des politiques de conservation incluant des activités de développement économique, notamment basées sur le tourisme.

2- Par extension, ce terme englobe des espaces parfois paysagers plus ou moins vastes, destinés à réunir des collections vivantes de plantes (parc botanique, parc ethnobotanique, parc floral) ou d'animaux (parc zoologique) à des fins de recherche, d'exposition, d'enseignement et de sauvegarde *ex situ* de taxons menacés, voire récréative (parc d'attraction, parc aquatique, parc paysager). Il peut également faire référence à des écosystèmes (parc agroforestier, parc subarctique), à des sites industriels (parc minier) ou des sites de fouilles (archéoparc, dinoparc, paléoparc) qui développent des activités scientifiques et ludiques pour renforcer l'identité locale et favoriser le développement économique.

Corrélat : géoparc, parc archéologique, parc d'attraction, parc marin, parc national, parc naturel, parc naturel régional, parc régional/provincial, taxon

Contexte d'émergence du concept de parc

Si l'historiographie des espaces protégés fait le plus souvent référence à la création des cinq premiers parcs nationaux - Yellowstone (USA) en 1872, l'île Mackinac (USA) en 1875, le Parc national royal australien en 1879, celui de Banff au Canada en 1885 et celui du Tongariro en Nouvelle-Zélande en 1887 - notons que la première « réserve naturelle » américaine - The Hot Springs Reservation en Arkansas - a été créée en 1832. En s'inquiétant des effets destructeurs de l'expansion de l'Amérique vers l'ouest, c'est au cours de la même année que l'avocat et artiste-peintre américain George Catlin, dans un article au *New York Times*, proposa la création d'un parc national pour préserver, en tant que manifestation et partie intégrante de la nature divine, la civilisation indienne, la faune et la flore sauvages, par une grande politique de protection du gouvernement : un « parc où hommes et bêtes auraient conservé le côté sauvage et authentique de leur beauté naturelle » (Jaffeux, 2010, p. 139).

C'est également pour des raisons esthétiques et paysagères qu'en France, en 1853, les peintres paysagistes de l'École de Barbizon ont obtenu, suite à leurs luttes contre la politique de reboisement de la forêt de Fontainebleau par des résineux, alors prônée par l'Inspecteur des forêts de la couronne le Baron de Bois D'Hyver, le classement, en tant que périmètre de protection contre toute exploitation (périmètre appelé « série artistique »), de 1 097 hectares de la forêt. Les écrits du poète romantique anglais William Wordsworth, qui suggérèrent le principe des parcs nationaux, et ceux d'Henry David Thoreau (1864) qui, en se référant aux rôles récréatif et ressourciste de certaines étendues de nature sauvage, formula un manifeste pour la création de parcs nationaux, furent également fondateurs. C'est sous l'influence de John Muir, qui a décrit le Yosemite et la Sierra comme « s », que le Président Abraham Lincoln et le Congrès ont déclaré en 1890 « *terrain public inaliénable* » la vallée du Yosemite et les séquoias géants de Mariposa Grove (Californie), qui avait obtenu initialement le statut de parc

régional. En s'engageant très activement dans la création d'autres parcs nationaux et dans la création du Sierra Club, dont il fut président jusqu'à sa mort en 1914, Muir est reconnu comme le « Père du système des parcs nationaux ».

Si donc, indiscutablement, c'est notamment pour des raisons esthétiques que les premières aires protégées ont été créées, il ne faudrait pas sous-estimer d'autres motivations parfois contradictoires (Gissibl *et al.*, 2015). Ainsi, pour les préservationnistes qui attribuent une valeur intrinsèque à la nature, la priorité était de sauvegarder ces étendues sauvages (*wilderness*) de l'action destructrice humaine, tandis que pour les conservationnistes, il s'agissait de valoriser la ressource. « Les générations présentes ne devraient pas se limiter à conserver les ressources pour les générations futures, mais elles devraient gérer les ressources pour leur bien-être, tout en évitant des usages non-avisés des ressources non-renouvelables qui porteraient préjudice aux générations futures » (Pinchot, 1910).

Ces deux courants partageaient néanmoins le souci de développer des activités de tourisme pour induire des retombées économiques pour les uns, et pour les autres, la mise en valeur du patrimoine. Dans cette lignée, le premier « musée de terrain » (*field museum*) a été créé à la lisière du parc de Yosemite, et John Muir initia les bases du courant de l'interprétation qui, porté par Enos Mills et largement vulgarisé par Freeman Tilden, sera initialement repris au Royaume Uni et au Canada, puis sur d'autres continents (Europe, Asie, Amérique latine, Afrique), sans que celui-ci ne soit encore universellement employé. Notons enfin que, compte tenu du fait que l'Amérique des colons était dénuée d'une longue histoire, les parcs nationaux ont largement contribué à l'émergence d'une identité nationale telle que formulée par le Président Franklin D. Roosevelt, qui déclarait, dans une allocution radiophonique réalisée au Two Medicine Store du Parc national des Glaciers, le 5 août 1934 : « Il n'y a rien de plus américain que nos parcs nationaux [...]. L'idée fondamentale derrière les parcs est que le pays appartient au peuple, qu'il est en train d'enrichir la vie de chacun d'entre nous ».

Comme nous allons le présenter brièvement, compte tenu de l'évolution des parcs nationaux, de nombreuses structures administratives de conservation/gestion de territoires se sont développées sous le terme générique de « parc » ou de « parc naturel ».

Enjeux implicites et développement des parcs nationaux et naturels dans le monde

Par la suite, les parcs nationaux ont été créés dans d'anciens empires coloniaux (Nouvelle-Zélande en 1894 ; Afrique du Sud en 1898) au sein de territoires très peu peuplés, dépourvus de ressources économiques, comme cela était le cas des premiers parcs nationaux suédois, les premiers créés en Europe en 1909. Cependant, à cette époque en Europe, il n'existait déjà presque plus de grands espaces naturels libres de toute occupation humaine. Certains pays comme la France ont alors utilisé les vastes étendues de leur empire colonial pour créer leurs premiers parcs nationaux : ainsi en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Dans d'autres colonies, des parcs nationaux et des parcs naturels ont été créés en réaction aux massacres d'animaux sauvages perpétrés le plus souvent par les colons (Madagascar, 1926 ; les réserves de faune d'Odzala au Congo Brazzaville, 1935 ; les parcs de Bangui et de Bangora en Centrafrique, 1936). Cependant la grande période de création des parcs nationaux en Afrique se situe dans les années 1960-1970, soit après les mouvements d'indépendance. Les mesures de protection de l'environnement prônées étaient alors bien plus instrumentalisées au service d'une domination étatique, instaurant des politiques de déplacements des populations, de spoliations des terres, de marchandisation des ressources, que de conservation ou de préservation de la nature (Gissibl *et al.*, 2015 ; Héritier S. & Laslaz L., 2008). Ainsi, Melis Ece (2016) a démontré comment, au lendemain de l'Indépendance du Sénégal, le Parc national du Niokolo-Koba a été créé par un État centralisateur en opposition violente aux populations locales jugées récalcitrantes, qui ont pu être ainsi progressivement évincées de leur territoire. Guillaume Blanc (2015) a montré pour sa part que dans les Parcs nationaux des montagnes du Siemen (Éthiopie), des Cévennes (France) et de Forillon (Québec), c'est une nature idyllique que l'État a préservé, en niant une nouvelle fois les droits et les usages des habitants. Dans le Parc national des Cévennes, par exemple, pour raviver un sentiment d'identité nationale, et à l'inverse des parcs nationaux américains qui, pour le

même objectif, ont mis en exergue leur nature sauvage, les pouvoirs publics ont souhaité valoriser une société agropastorale aujourd'hui disparue, en imposant aux habitants des pratiques d'élevage jugées « typiques », et des activités artisanales de sauvegarde de l'habitat ancien et du petit patrimoine (fours, lavoirs, etc.). À l'inverse, lors de la création des parcs nationaux de Forillon (1970) et de Percé-Île Bonaventure (1985) au Québec, pour favoriser le développement économique basé sur le tourisme, les habitants furent expropriés et les villages qui jalonnaient le territoire devenus « biens de la nation » ont été détruits. Au cours des années 1980-1990 qui ont suivi, des havres de pêche, des terres agricoles et des habitations ont été recréés sous couvert des autorités du Parc de Forillon. Ces dernières ont également facilité la réinstallation de membres de la nation « Micmac » et de pêcheurs-cultivateurs pour recréer, à des fins touristiques, des modes de vie de la fin du XX^e siècle censés illustrer une bonne harmonie entre l'homme, la terre et la mer.

Les vicissitudes de l'histoire des parcs nationaux, que nous venons de présenter brièvement, ont inévitablement conduit les responsables à modifier en profondeur leurs pratiques. Les parcs nationaux au Moyen-Orient illustrent très bien ce changement car ceux créés avant 1990 sont nés de procédures d'expropriation et donc, de déplacement des populations, alors que ceux créés postérieurement se sont tournés vers les stratégies de développement durable du tourisme, en impliquant les populations locales dans la gestion de ces aires protégées (Gillot, 2008).

Il semble bien difficile de quantifier actuellement le nombre de parcs nationaux dans le monde, d'autant plus que cette appellation est utilisée dans des cadres réglementaires très différents selon les États. En 1969, la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) a retenu la définition de « parc national » suivante : « Vaste aire naturelle ou quasi naturelle mise en réserve pour protéger des processus écologiques de grande échelle, ainsi que les espèces et les caractéristiques des écosystèmes de la région, qui fournissent aussi une base pour des opportunités de visites de nature spirituelle, scientifique, éducative et récréative, dans le respect de l'environnement et de la culture des communautés locales ». Seuls les territoires qui respectent les objectifs de gestion fixés par cette norme internationale de classement des aires protégées sont donc reconnus « parcs nationaux » par l'UICN, ce qui explique le biais potentiel existant dans les chiffres que l'on peut obtenir auprès de divers organismes. On dénombreait, en 2006, 2 381 parcs nationaux dans le monde (source UICN WDPA).

Les parcs sont donc, comme le souligne Di Gregorio (2018), « d'abord des constructions sociales, puisqu'ils constituent la manifestation visible d'un mode d'intervention des politiques publiques et de certaines représentations collectives sur la nature ». Ainsi, au niveau international, les géoparcs mondiaux UNESCO ont été définis comme « des espaces géographiques unifiés, où les sites et paysages de portée géologique internationale sont gérés, en impliquant les communautés locales, selon un concept global de protection, d'éducation et de développement durable » (UNESCO). En Europe, les parcs habités sont des territoires au sein desquels sont conduites des politiques publiques de soutien à l'activité agropastorale, notamment par un tourisme durable. En France, pour illustrer l'échelon national, des parcs naturels marins ont été créés pour contribuer à la connaissance du patrimoine maritime ainsi qu'à la protection et au développement durable de ce milieu naturel. Créés à l'initiative des régions, les parcs naturels régionaux (PNR) en France visent pour leur part à préserver et à gérer durablement des territoires dont le patrimoine naturel, culturel et paysager présente un intérêt particulier. Des structures telles que les parcs naturels régionaux se sont emparés de la thématique des paysages nocturnes et ont pu en faire un nouvel outil d'action environnementale sur leur territoire, dans un esprit participatif, en associant la population ou les visiteurs aux opérations d'observation ou en organisant pour eux des circuits ou des moments de découverte.

Au Royaume-Uni, la Royal Society of Wildlife Trusts, est une organisation composée de 46 Wildlife Trusts locaux couvrant l'ensemble du Royaume-Uni, l'île de Man et Aurigny qui gère environ 2 300 réserves naturelles (couvrant 98 500 hectares), et plus de 100 centres de visite et d'éducation dans toutes les régions. L'originalité de ce mode de gouvernance provient du fait que chaque Wildlife Trust est une organisation caritative indépendante qui travaille en étroite collaboration avec des écoles et des universités, des agriculteurs et des propriétaires terriens, des milliers d'entreprises, des groupes communautaires, des politiciens et les gouvernements locaux et nationaux. Les 40 000 bénévoles actifs aident leur Wildlife Trust en participant à des activités scientifiques (identification et /ou suivi d'espèce, cartographie GPS), d'entretiens et de sauvegarde des milieux (jardinage communautaire, surveillance de la faune), d'éducation (accueil de groupes scolaires ou familiaux) ou enfin d'administration (recherche de finances, organisation).

Depuis les années 2000, on peut donc affirmer que dans les textes prescriptifs, les divers territoires qui mobilisent le terme générique de « parc » concourent, plus ou moins en lien avec les populations locales, aux politiques de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social, et d'éducation et de formation du public.

Yves Girault

Bibliographie

- Blanc, G. (2015). *Une histoire environnementale de la nation. Regards croisés sur les parcs nationaux du Canada, d'Éthiopie et de France*. Paris, Publications de la Sorbonne.
- Di Gregorio L. (2018) *Le Sublime Enclos. Le récit de la nature américaine au défi des parcs nationaux*. Rome, Éd. Quodlibet, coll. "Éléments" ("Studi culturali"), 128 p.
- Ece, M. (2016) S'appropriier le patrimoine commun de l'Humanité : de la formation de l'Etat à « l'accaparement vert » dans le parc de Niokolo-Koba au Sénégal. In Guillaud D., Juhé-Beaulaton D., Cormier-Salem M.C., Girault Y. (Dir.) *Ambivalences patrimoniales au Sud : mises en scène et jeux d'acteurs*. Paris, *Editions Karthala*, 75-93, 276p.
- Gillot, L. (2008). Parc nationaux, tourisme et dynamiques territoriales au Proche Orient et au Moyen Orient. Regards croisés sur la gestion et la mise en valeur des espaces « naturels ». in Héritier S., Laslaz L. (Coord) *Les parcs nationaux dans le monde protection, gestion et développement durable*, Carrefour Les Dossiers, Paris, Ed Ellipses, 73-97
- Gissibl, B., Höhler, S. , Kupper, P. (2015). *Civilizing Nature: National Parks in Global Historical Perspective, Environment in History*. International Perspectives, New York Oxford, Berghahn Books, 1 edition.
- Héritier, S., Laslaz L. (Coord, 2008). *Les parcs nationaux dans le monde protection, gestion et développement durable*, Carrefour Les Dossiers, Paris, Ed Ellipses.
- Jaffeux, H. (2010). *La longue et passionnante histoire des parcs nationaux français* », Paris, Pour mémoire, 9, 138-163.
- Pinchot, G. (1910). *The Fight for conservation*. Doubleday, Page and Company.
- PNUE-WCMC (2014). *Global statistics from the World Database on Protected Areas (WDPA)*, Cambridge, UK: UNEP- WCMC.
- Thoreau, H. D. (1864). *The Maine Woods*. Boston/ Ticknor and Fields.